



**AVIS A.789**

**DU CONSEIL WALLON DE  
L'ECONOMIE SOCIALE MARCHANDE**

**RELATIF AU PROJET DE DECRET D'ASSENTIMENT  
DE L'ACCORD DE COOPERATION DU 19 JUIN 2004  
RELATIF AU DEVELOPPEMENT DES SERVICES  
ET EMPLOIS DE PROXIMITE**

Entériné par le Bureau du CESRW le 7 novembre 2005

## **1. EXPOSE DU DOSSIER**

---

Une demande d'avis a été adressée au CWESMa par le Ministre J-C MARCOURT le 18 août 2005, sur l'avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 19 juin 2004 entre l'Etat fédéral et les entités fédérées relatif au développement des services et emplois de proximité.

## **2. CONTENU DU PROJET DE DECRET**

---

Le projet de décret susmentionné comporte un seul article ayant pour objet l'assentiment de l'accord de coopération du 19 juin 2004 relatif à l'abrogation de l'accord de coopération du 7 décembre 2001 entre l'Etat fédéral, les Régions et la Communauté germanophone relatif au développement des services et emplois de proximité.

## **3. AVIS DU CWESMA**

---

Le CWESMa marque son accord sur le projet de décret portant assentiment de l'accord de coopération du 19 juin 2004 relatif à l'accord de coopération du 7 décembre 2001 entre l'Etat fédéral, les Régions et la Communauté germanophone relatif au développement des services et emplois de proximité.